



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de fermes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Copenhague à l'Agence Havas que le comité nommé pour étudier le projet relatif à l'armement des troupes danoises s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur d'une commande de 30.000 fusils se chargeant par la culasse, destinés à l'infanterie. La commission a également proposé d'armer la cavalerie de fusils du même système. Elle a élaboré une série de modifications à introduire dans les conditions du service militaire, et proposé finalement de réunir dans une seule main la direction des ministères de la guerre et de la marine, et de donner à cette nouvelle administration le nom de *Ministère de la défense nationale*.

Le *Journal de Vienne*, du 10 décembre, croit pouvoir, d'après des informations sûres, déclarer entièrement controuvé la nouvelle donnée par la *Gazette de la Croix* que M. de Beust avait envoyé la brochure : *les Alliances austro-françaises et austro-prusso-russes* au pape et au cardinal Antonelli, et que cette brochure avait été considérée au Vatican et à l'ambassade d'Autriche à Rome comme le véritable programme de M. de Beust.

On écrit de Berlin, 10 décembre : Dans la discussion sur le budget de la guerre, à la chambre des députés, le ministre de la guerre déclare que la résolution du parti libéral contient, à côté de plusieurs choses incontestables, maintes choses contestables qui pourraient engendrer un nouveau conflit.

Le ministre se prononce contre toute allocation qui serait accordée provisoirement, conformément aux propositions de MM. Vaerst et Virchow.

On dit que M. de Budberg aurait proposé à M. de Moustier de réunir les représentants des grandes puissances pour conférer sur les affaires de Crète.

Nous recevons du Caire, le 6 décembre, la réponse des représentants égyptiens au discours prononcé par S. A. le vice-roi, lors de l'ouverture de l'Assemblée nationale égyptienne :

Altesse !

Le témoignage irrécusable de l'histoire nous apprend que l'Égypte jouissait dès la plus haute antiquité d'un éclat exceptionnel dans les sciences et dans les arts et que ce florissant pays avait toujours été l'objet de l'admiration de toutes les contrées. Mais, dans la succession des siècles, confiée à des mains incapables de diriger ses grandes destinées, l'Égypte, en proie à des guerres étrangères ou à des dissensions intestines, vit décliner rapidement sa grandeur et se ternir son ancienne splendeur et son antique civilisation. Les pays tributaires de ses sciences avancèrent vers le progrès, l'Égypte recula. Les habitants subirent toutes les misères intellectuelles ou physiques qu'engendrent l'asservissement et la décadence.

Mais la Providence, qui avait des desseins sur ce noble pays, voulut le rajeunir après la décrépitude et relever l'édifice croulant de no-

tre société. Cette mission providentielle fut confiée à votre aïeul Méhémet-Ali. Ce grand homme, en prenant d'une main ferme les rênes du gouvernement, consacra tous les efforts de son génie à l'amélioration morale et matérielle de ses sujets et au développement de leurs légitimes aspirations. Il rétablit la justice, institua des écoles, des administrations; promulgua des règlements civils et militaires, fonda de nombreux établissements d'utilité publique, encouragea les sciences et les arts, fit élever des fortifications pour la défense des villes et du littoral, en un mot, il affermit sur des bases solides tout ce qui pouvait contribuer à son bonheur et à sa prospérité, et mit à profit dans ce but tous les éléments propres à la réalisation de cette patriotique et grande pensée: rendre à l'Égypte son antique et glorieuse place parmi les nations.

Heureuse et enviée sous ce glorieux règne, élevée ainsi au degré de progrès, l'Égypte perdit cet homme de génie; mais Dieu protège son avenir et en confia les destinées aux mains de son fils aîné Ibrahim-Pacha, père de Votre Altesse. Ce grand prince prêtait déjà depuis de longues années son concours le plus efficace et le plus dévoué à la noble tâche de réglementation entreprise par son illustre père. Guerrier célèbre, administrateur habile, il s'attacha scrupuleusement à suivre les glorieuses traditions de son prédécesseur. Rendre à la patrie son premier éclat, recruter et former une vaillante armée; fortifier les places, instituer des conseils, faire distribuer la justice et assurer le bien-être et la prospérité de son peuple, telles furent les préoccupations constantes de ce grand prince. Malheureuse-

ment la durée de sa carrière ne fut pas proportionnée à la grandeur de sa tâche. La fortune jalouse le ravit promptement à l'Égypte au milieu de ses plus grands et de ses plus nobles efforts.

Après ces deux règnes illustres, notre pays subit une période de transformations, par suite desquelles son administration désorganisée se relâcha, et l'Égypte marqua un point d'arrêt dans la voie du progrès. Enfin, Dieu, constant dans ses premiers desseins et voulant rendre à cette contrée le rang qu'elle avait occupé jadis parmi les nations, en remit la direction au digne et illustre fils d'Ibrahim, à Votre Altesse, que nous avons l'honneur de voir ouvrir en personne cette assemblée solennelle.

Votre Altesse s'est dévouée dès son avènement au rétablissement de l'ordre et à la régénération de son peuple. Elle s'est efforcée sans relâche de remédier aux maux dont l'Égypte souffrait depuis la mort de son illustre père et de renouer les généreuses traditions de votre aïeul et de son illustre successeur; vos efforts ont été couronnés de succès mérités; sous votre sage gouvernement, l'Égypte est parvenue à un degré de bien-être et de prospérité sans exemple. Des institutions permanentes destinées à consolider cet état de choses et à l'améliorer encore dans l'avenir ont été créées ou provoquées par Votre Altesse.

Parmi tous ces faits, le plus général et le plus national est celui récemment obtenu de S. M. le sultan, qui, par une inspiration divine; a daigné concentrer la vice-royauté d'Égypte dans la famille de Votre Altesse et fon-

PROBATION.

2

UNE LETTRE PERDUE

SOUVENIRS D'UN VIEUX FACTEUR DE VILLAGE,
Recueillis et mis en ordre

Par E.-M. de LYDEN.

Les dimanches la messe ouïras
(Commandement de l'Eglise).

(Suite.)

CHAPITRE II.

Où le lecteur fait plus ample connaissance avec divers personnages.

Ainsi que nous l'avons dit, Mlle Jeanne Lacret était blonde et avait dix-sept ans et demi accomplis. Quand nous aurons ajouté qu'elle avait des yeux bleus, chargés de langueur, une bouche rosée, un petit nez légèrement Roxelane, un visage d'un ovale gracieux, un teint d'une blancheur éblouissante, mais un front un peu bas, une taille élancée et souple, une voix caressante, des allures de chatte et un langage affecté, nous aurons photographié la fille du père Lacret.

Au résumé, c'était une charmante créature, un modèle de jolie femme parfaitement réussi, et dont un peintre, fût-il un Dubuffe, eût été enchanté de reproduire les traits.

Au moral c'était autre chose. Douée d'une imagination vive, mais voyant faux, Jeanne ne regardait ni le ciel ni la terre.

Les yeux de son âme, pour nous servir de son expression favorite, erraient toujours dans la vague, sans jamais rien distinguer de précis qui satisfît ses aspirations romanesques.

Incapable de descendre à ce qu'elle appelait les vulgarités de la vie positive, elle ne comprenait pas le dévouement du serviteur fidèle, dévouement de chaque jour, qui se traduit par mille soins, se manifeste par mille détails, prosaïques peut-être, mais féconds en heureux résultats, dévouement qui devient peu à peu une habitude sacrée.

Le spectacle de la vie des champs était pour elle sans attrait; car elle ne voyait dans le laboureur que l'homme aux mains calleuses, au teint brûlé par le soleil et au patois inintelligible.

Quand passait un pauvre, elle ne songeait pas à la misère du malheureux, à ses souffrances; elle ne voyait que ses haillons, que la boue qui souillait ses

vêtements, et elle détournait la tête avec dégoût.

Elle aurait volontiers fait l'aumône à la mendiant du chemin, si celle-ci eût tendu une main blanche et soignée...

— Jeanne, la pauvre Jeanne, se croyait d'une essence trop délicate, trop exquise, trop poétique, pour vivre comme tout le monde!... Est-ce que je suis de la même nature que ces gens-là? pensait-elle en voyant passer les serveurs de la ferme.

Elle posait pour la femme incomprise, et s'étonnait sincèrement, de bonne foi, que chacun ne s'empressât point de semer des fleurs sur ses pas pour lui faire le chemin de la vie plus facile et plus doux.

Si la malheureuse enfant avait les idées encore trop étroites pour apprécier tout ce que le travail a de noble et de saint, tout ce que la nature a de sublime, même dans ses plus vulgaires détails, elle avait aussi trop de vanité dans l'esprit pour que ses pensées s'élevassent jusqu'à Dieu.

Jeanne était chrétienne, il est vrai, mais bien plus de nom que de fait.

Elle avait reçu le baptême, mais il lui manquait la foi.

Il est vrai qu'elle avait toujours été heureuse et que la foi ne vient souvent qu'avec la souffrance.

Sa prière, à elle, était une grande dame, une duchesse ayant rang à la cour; et pour que cette prière daignât sortir de ses lèvres, sinon de son cœur, il lui fallait des voûtes dorées, des tableaux de maîtres, des tapis moelleux, des sièges de velours, des colonnes de marbre, des coussins armoriés, une chapelle de roi en un mot, avec un cardinal pour officiant!...

Ce n'était peut-être pas ce qu'on pourrait appeler une mauvaise nature que celle de Jeanne; mais à coup sûr Jeanne était une petite fille insupportable pour tout le monde, excepté pour son digne père, son indulgente et raisonnable amie, Mlle Cécile de Roncey, et une autre personne encore inconnue du lecteur.

Peut-être trouvera-t-on que nous nous sommes trop longuement étendu sur le portrait moral de la jeune fille; mais il importait essentiellement de la faire connaître entièrement aux lecteurs, afin qu'ils se rendissent bien compte plus tard des actions de la singulière enfant.

M. Jean Lacret était un bonhomme dans toute l'acceptation du mot.

Courageux, honnête, simple et bon, on peut dire qu'il n'avait qu'un seul défaut: sa fille!

der le régime de l'hérédité directe dans sa descendance. Cette importante et heureuse modification a rempli de reconnaissance le cœur de tous les Egyptiens, car elle est sans contredit la meilleure sauvegarde de leur repos et la plus grande garantie de l'avenir. Dieu veuille exaucer les vœux que nous lui adressons et couvrir de sa toute-puissante protection les jours glorieux de S. M. le sultan.

Enfin, toujours animé de l'énergique désir et de la noble pensée d'assurer à l'Egypte un avenir prospère, Votre Altesse, dans son cœur paternel, a désiré l'établissement d'une Assemblée nationale recrutée dans les rangs du peuple et dont les délibérations sur des questions d'utilité publique inspirées par un patriotisme éclairé, un dévouement sincère, rempliront la mission confiée à leur loyauté de citoyens et contribueront au règne de la concorde et au développement de la prospérité publique.

Pour mieux témoigner de toute la confiance qu'elle place en son peuple, Votre Altesse a voulu que les membres de cette assemblée fussent élus par le suffrage de leurs concitoyens, et qu'ils représentassent dignement l'opinion et les sentiments de la nation. Ces sentiments seront toujours en complète harmonie avec les intentions du chef de l'Etat, puisqu'ils auront pour but et pour résultat le bonheur du pays et la diffusion des grands principes d'équité et de justice.

Honorés des suffrages de nos circonscriptions respectives et appelés en ladite qualité à siéger dans cette assemblée, nous saluons comme un bonheur de plus l'heureux rapprochement qui fait que le premier jour de notre réunion est aussi celui de l'anniversaire de la naissance de Votre Altesse. C'est donc avec empressement que nous saisissons cette double occasion d'adresser nos félicitations en même temps que l'expression de notre reconnaissance à notre bienfaiteur.

Nous remercions Votre Altesse de tout ce qu'elle a fait et de tout ce qu'elle se propose de faire encore pour notre chère patrie, et nous appelons les bénédictions du Tout-Puissant sur ses jours si précieux, ainsi que sur ceux de son aîné le prince héritier, M^{se} le prince Méhémet-Teufik-Pacha. Dieu conserve également la santé et le bonheur à toutes les personnes composant la famille vice-royale, et nous accorde pour longtemps la faveur de leur gracieux concours si nécessaire au bien-être de notre patrie.

On lit dans la *Patrie* :

On assure qu'il serait question d'augmenter d'un bataillon la légion romaine formée à Antibes. Cette légion deviendrait à l'avenir un régiment à trois bataillons.

Déjà, dit-on, de nouveaux volontaires, destinés à faire partie de ce corps, viennent de partir pour Viterbe.

Une dépêche particulière de Rome nous assure que quatre compagnies françaises reste-

ront à Rome jusqu'à la fin de ce mois, c'est-à-dire pendant le règlement des affaires d'administration militaire auxquelles a donné lieu le séjour de nos troupes.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les renseignements que la *Patrie* donne au sujet des projets concernant la réorganisation de l'armée. Ces renseignements sont de nature à éclairer très-exactement l'opinion publique, depuis longtemps préoccupée des résolutions du gouvernement sur la grave question des forces militaires du pays.

Voici la note donnée par la *Patrie* :

« Nous avons dit que nous pouvions maintenir l'exactitude de nos informations sur les bases essentielles du projet de réorganisation de l'armée.

« Voici, en effet, qu'elles seraient les bases définitives de ce projet :

« Les forces de la France se composeront, comme nous l'avons déjà annoncé : 1^o de l'armée active; 2^o de la réserve; 3^o de la garde nationale mobile.

« 80,000 hommes seront appelés, chaque année, par voie de tirage au sort, à faire partie de l'armée active; 80,000 hommes seront compris dans la réserve.

« D'après les calculs officiels, l'armée active représenterait une force permanente de 417,000 hommes environ; la réserve représenterait une force de 424,000 hommes.

« La durée du service actif est réduite à six ans; la durée du maintien dans la réserve est également de six.

« Le service de la garde nationale sera de trois ans.

« L'exonération sera maintenue pour le service actif, mais limitée d'après le nombre des rengagements opérés dans l'année précédente.

« La réserve sera divisée en deux parties : la première partie pourra être mise à la disposition du ministre de la guerre, par décret.

« La garde nationale mobile étant composée de jeunes gens ayant servi dans l'armée active ou ayant été instruits dans la réserve, ne sera pas appelée à de fréquents déplacements. Son rôle est réservé à la défense des frontières, des places fortes et des côtes, alors que l'armée permanente et la réserve seront en activité de service.

« Des dispositions réglementaires donneront de nombreuses facilités pour les substitutions.

« L'époque pour l'autorisation de contracter mariage sera avancée.

« Plusieurs autres dispositions seraient encore à noter, mais nous croyons que le gouvernement ne tardera pas à faire connaître, d'une manière complète, les changements que l'intérêt du pays, le soin de sa défense et de sa dignité lui ont commandés, d'accord avec l'opinion publique. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Cette fille était pour lui la perfection : il l'aimait avec d'autant plus d'idolâtrie, de fanatisme, qu'elle était sa seule famille, et qu'il avait failli vingt fois la voir mourir par suite de maladies terribles qui avaient frappé son enfance.

M. Lacret était veuf depuis douze ans. Fils unique lui-même, après avoir vu mourir autour de lui sa femme, son père et sa mère, il avait concentré toute son affection sur sa fille, à laquelle il passait toutes ses fantaisies.

Il rêvait pour elle un mariage princier; et comme dans son gros bon sens il comprenait bien que sa fortune seule pouvait lui faire atteindre ce but, à force d'économie et de travail, il s'efforçait d'augmenter chaque jour son avoir, avoir considérable déjà, qu'on évaluait dans le pays à six ou sept cent mille francs.

Cette évaluation était au-dessus de la vérité. En sa qualité de paysan, le père Lacret dissimulait le plus qu'il pouvait sa fortune.

C'était aussi dans ces vues d'une union aristocratique que le vieux fermier avait fait donner à sa fille une éducation de premier ordre, et nous devons le dire, Mlle Jeanne avait bien profité des leçons de ses maitres.

Bonne musicienne, elle dessinait avec goût, parlait italien, et possédait ces connaissances variées qui constituent le fond de l'éducation des femmes du monde.

Mais si le père Lacret aimait, adorait sa fille, s'il se complaisait en elle, s'il la jugeait digne de tous les hommages et de tous les respects, il n'entendait pas s'en séparer de si tôt.

Tout en rêvant pour elle une union des plus belles il s'abstenait de la produire, et malgré les sollicitations de la jeune fille qui avait voulu le déterminer à vendre sa ferme pour vivre à Paris, le bonhomme continuait son métier d'agriculteur, d'éleveur et de maraîcher, et tenait Mlle Jeanne en charte privée.

Enfin, comme il n'était pas en vain Normand, il avait exigé que la fière enfant s'occupât des comptes de la maison, et, bon gré mal gré, il avait fallu que la sentimentale jeune fille se soumit.

Du reste, c'était la seule occupation qu'il exigeait d'elle, et encore l'indolente fillette trouvait-elle moyen de diminuer chaque jour la tâche.

M. Lacret, ainsi que l'avait deviné Mlle de Roncey, allait régulièrement à la messe le dimanche. Il aurait bien voulu que sa fille l'y accompagnât, mais Jeanne avait donné, pour s'abstenir de ce devoir,

Nouvelles Diverses.

Il paraît que M. Fould règle maintenant la partie financière du projet d'organisation de l'armée. Cela fait, il pourra mettre la dernière main au budget et l'on s'occupera de convoquer les Chambres.

On ne pense pas que la session législative soit ouverte avant le 15 ou le 20 janvier. Il n'est plus question du remplacement de M. Walewski à la présidence du Corps-Législatif. Les novellistes laissent aussi son portefeuille à M. Fould, mais ils n'en persistent pas moins à parler d'un remaniement ministériel. M. Walewski, membre de l'Institut, a proposé à la Société d'économie politique d'offrir un banquet à M. Gladstone quand il sera de passage à Paris pour rentrer en Angleterre. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité et avec une sorte d'enthousiasme bien facile à comprendre. Quand on fait de l'économie politique, on ne saurait trop admirer, en effet, un financier qui a trouvé le moyen de réaliser de plus fortes recettes en diminuant les impôts. (Phare).

— Le paquebot transatlantique *France*, porteur des malles du Mexique, a mouillé sur rade de Saint-Nazaire, le 10 décembre, 8 h. du matin. Il apporte des nouvelles du Mexique jusqu'au 13 novembre; de la Havane, 17 novembre; de Saint-Thomas, 23 novembre. Il a 190 passagers à bord, et 5,800,000 fr. d'espèces, dont 2,000,000 pour le trésor français. Les passagers débarquent. La santé à bord est bonne. La traversée a été contrariée par des mauvais temps persistants.

— Les dépêches de Moscou et de Gitomir datées du 5 décembre annoncent que, par suite d'un changement subit de température, les fils du télégraphe dans toute la Russie centrale sont couverts de glaçons d'environ un décimètre d'épaisseur et que, par conséquent, toute transmission de dépêches est complètement impossible.

— On lit dans le *Journal du Loiret*, sous la date du 7 décembre :

« Nous apprenons que M. Hautefeuille, curé de Châteauneuf-sur-Loire, a été frappé ce matin, pendant qu'il célébrait la messe à l'hospice, de trois coups de couperet à la tête. »

« L'auteur de cette action, nommé Robert, dit Capitaine, cordonnier, ancien chantre de l'église de Châteauneuf, est sous la main de la justice. »

« M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction se sont aussitôt transportés à Châteauneuf pour y procéder à une information. »

On écrit de Châteauneuf-sur-Loire au *Journal du Loiret* que la population a été douloureusement impressionnée par l'attentat com-

mis sur M. Hautefeuille. Malgré la gravité des blessures reçues, la vie de M. le curé n'est pas en danger. Le vénérable ecclésiastique a, paraît-il, été préservé par l'inégalité du terrain occupé par lui et par son assassin au moment du crime, était placé sur une marche inférieure de l'autel. La violence des coups a été amoindrie par cette heureuse circonstance.

On dit que, dominé par un sentiment de rancune extrême et mécontent de n'avoir pas été nommé, comme chantre, l'augmentation avait sollicitée, Robert avait, à plusieurs reprises, et notamment la veille, manifesté l'intention de tuer M. Hautefeuille.

On ajoute que ses aveux à la justice ont été très-complets.

— A qui appartiennent les cloches d'une commune rurale? A qui appartient le droit de les sonner?

On a vu beaucoup de contestations et même de conflits violents et regrettables sur ce sujet dans diverses provinces.

Dans le département de la Meurthe, le préfet et l'évêque viennent de décider la question d'un commun accord. Les cloches étant destinées au culte, ce sont les curés qui en auront la police. Les maires n'auront droit d'en requérir l'usage et de les faire sonner qu'en cas d'incendie, d'inondation, d'invasion des ennemis ou de danger public.

Il serait bon que l'autorité civile et l'autorité religieuse en fissent autant partout.

Le même concert serait surtout utile relativement à la police des cimetières, qui soulève aussi des conflits dont la religion et la concorde ont beaucoup à souffrir.

— Le labourage à vapeur a fait un grand pas dans ces derniers temps en Angleterre et en Ecosse.

« Dans un grand nombre de comtés, dit le *Journal de la Tréhonnais*, dans le *Journal d'agriculture pratique*, il s'est formé des associations d'agriculteurs qui ont acheté plusieurs appareils qui labourent les terres de leur région à tant l'hectare. Dernièrement encore, dans le comté de Kincardine, en Ecosse, une de ces associations s'est formée avec le plus grand succès. A chaque appareil trois hommes et deux enfants suffisent, et le tarif a été fixé comme suit : culture à 18 centimètres, 22 fr. l'hectare; culture à 25 centimètres, 28 fr. l'hectare; labourage et scarifiage, de 25 à 30 fr. l'hectare. »

« L'un des systèmes qui donnent les meilleurs résultats en Angleterre est celui de Howard. Il consiste en un appareil que l'on met en mouvement par un câble au moyen d'une machine à vapeur placée à une des extrémités du champ, et d'un système convenable de transmission. »

des raisons de santé, et le père, aussi crédule que bon, avait cédé.

Seulement il avait été convenu que, pendant que le père irait entendre la messe, la fille lirait les offices chez elle; mais, avons-nous besoin de le dire? celle qui trouvait l'église du village trop modeste pour elle, n'avait pas assez de piété pour s'astreindre à lire sa messe chez elle, et les deux heures que M. Lacret passait à écouter la grand-messe, sa fille les employait à sa toilette ou à rêver au mortel heureux que le Ciel lui réservait pour époux, personnage parfait, riche, noble, beau, amoureux, et qui passerait sa vie à ses pieds en lui murmurant de douces paroles, etc., etc.

« Grande nouvelle! avait écrit Jeanne en *post-scriptum* dans sa lettre à son amie. Nous avons dans deux jours à dîner un monsieur et son fils. » Le fait était vrai et méritait d'être annoncé; car un dîner prié chez le père Lacret était un événement.

Voilà ce qui était arrivé...

En vrai cultivateur normand qu'il était, M. Jean Lacret ne songeait qu'à augmenter son domaine. Or, parmi les propriétés qu'il aurait voulu ajouter aux siennes, se trouvait une prairie immense que bordait un rideau de bois encadrant d'autre part une

pièce de terre plantée de vigoureux pommiers.

Bois, pièce de terre, pommiers, prairie, appartenait en commun à deux messieurs de Paris, le père et le fils. Cette propriété leur venait de l'héritage que leur avait laissé leur père et grand-père, un sieur Lavillette, maçon ou charpentier.

Le fils du maçon était boursier; le petit-fils exerçait l'utile et honorable profession de *gandin*.

Pour avoir un nom en rapport avec sa position, M. Lavillette fils, qui avait reçu au baptême le prénom de Yves, avait d'abord coupé en deux son nom de famille pour en faire *La Villette*. Puis, réfléchissant que le nom de Yves avait appartenu à un saint très-estimé au pays des procès, — saint Yves est le patron des avocats, — il avait restitué à son patron son titre de saint, et avait droitement relié son prénom à son nom de famille par une particule inoffensive. Si bien que ses cartes de visite portaient :

SAINT-YVES DE LA VILLETTE.

Le père, il faut lui rendre cette justice, avait protesté contre cette usurpation.

— A quoi bon, avait-il dit à son fils, à quoi bon ajouter à ton prénom le mot *saint*? Je m'appelle Michel, moi, irai-je signer Saint-Michel? Non, cela serait ridicule!

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Union de l'Ouest a publié les lignes qui suivent :

« Le public n'a point oublié que M. de Falloux a déposé, il y a bientôt trois mois, une plainte au parquet de Segré pour violation du secret des lettres. On nous a souvent demandé sur les suites de cette plainte des renseignements qu'il ne nous était pas possible de publier. Aujourd'hui nous pourrions du moins faire connaître les faits qui sont de notoriété publique à Segré et à Angers.

» M. de Falloux n'a pas cessé depuis le 14 septembre, jour de sa plainte, de multiplier les démarches pour obtenir une instruction judiciaire. Il a successivement écrit à M. le procureur impérial de Segré, à M. le procureur général d'Angers, à M. le premier président, à M. le garde des sceaux et à M. le ministre de l'intérieur. Sa persévérance a obtenu un premier résultat : une instruction judiciaire a été ordonnée.

» Elle vient d'être confiée au président du tribunal de Segré, M. Jac, M. Aubry, juge d'instruction à Segré, ayant dû se récuser parce que des circonstances fortuites l'ont mis dans l'obligation d'apparaître lui-même comme témoin dans cette affaire. L'instruction se poursuit en ce moment même, à Segré, et plusieurs témoins ont déjà été entendus. »

On lit dans le Journal de Vienne :

« On se rappelle la double arrestation qui avait suivi la faillite et la fuite du chef de la maison de banque de Sauvigny et C^{ie}. L'un des syndics, écroué à la prison de Poitiers avec le chef de la comptabilité, se pendait le lendemain dans sa cellule.

» Cette déplorable affaire devait décidément aboutir aux plus affreuses catastrophes. Le second prisonnier, le chef de la comptabilité de la maison de banque, dont l'affaire était inscrite au rôle des assises pour ce jour même, a été trouvé mort ce matin.

» A six heures et demie, un gardien lui avait passé, selon l'usage, une partie de ses vêtements; quand le gardien est revenu à sept heures pour faire lever l'accusé, il l'a trouvé pendu à l'aide de ses mouchoirs à l'espagnolette de sa fenêtre.

» Un médecin appelé immédiatement a constaté que, bien que le corps ne fût pas encore refroidi, tous secours étaient inutiles. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le projet de l'organisation de l'armée est publié par le *Moniteur*, il est conforme aux dernières indications des journaux.

Et, conséquent avec ses principes, M. Lavillette père signait : MICHEL DE LA VILLETTE.

Messieurs de La Villette donc étaient à Paris, où ils menaient assez grand train. M. Michel de La Villette jouait à la bourse et M. Saint-Yves de La Villette faisait courir; mais parfois les *reports* et les *différences* d'une part, les paris du sport et les *re-faits* du lansquenet d'autre part, venaient battre en brèche la fortune de ces messieurs, si bien que, de *fin de mois* en *décavements*, il avait fallu peu à peu vendre — sous prétexte d'antipathie pour la campagne, — tantôt un bois, tantôt un pré, un jour un clos, plus tard un champ de blé, etc.

Les choses avaient marché d'un tel pas que des vastes et nombreuses propriétés gagnées par le père Lavillette, le maçon, il ne restait plus à MM. de La Villette, ses fils et petit-fils, que la prairie, le bois, la pièce de terre et les pommiers convoités par M. Lacret, le tout estimé au bas mot par les moins offrants à cent mille francs. Beau denier sans doute, mais insuffisant pour un gandin joint à un boursier.

M. Lacret était Normand, c'est-à-dire rusé et toujours prêt à saisir l'occasion de faire une bonne affaire. Aussi se tenait-il à l'affût de la position des messieurs de La Villette.

On mande de Rome, le 7 : Hier, le pape a reçu en audience d'adieu, dans la salle du Trône, le général de Montebello et tous les officiers français. Le général a exprimé sa tristesse de la séparation qui s'opérait, puis il a dit :

« L'Empereur, fidèle à ses engagements, retire ses troupes, mais il ne retire pas son appui; il laisse à Rome la protection de la France. Puisse le temps apaiser les passions, calmer les douleurs, donner à tous l'esprit de conciliation et assurer au Saint-Siège l'indépendance et la sécurité pour maintenir son action spirituelle sur le monde! Tels sont les vœux sincères que je dépose aux pieds de S. S. en lui demandant sa bénédiction. »

Le pape a répondu par une improvisation qui n'est pas encore publiée dans les journaux.

La légion romaine doit occuper le fort Saint-Ange; les zouaves pontificaux escorteront le pape lorsque S. S. ira à Civita-Vecchia visiter les navires étrangers.

L'imprimerie pontificale travaille continuellement à l'impression des documents attendus. On assure que le pape promulguera des réformes et expliquera les motifs qui l'ont fait ajourner les réformes pendant l'occupation française.

Les lettres de Rome assurent que le pape prononcera une allocution très-importante dans un consistoire qui sera tenu le 15 décembre.

Rome, 11 décembre. — Ce matin, à huit heures, le drapeau français a été remplacé au fort Saint-Ange par le drapeau pontifical. Les troupes françaises ont quitté le fort.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 8 décembre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Une représentation théâtrale au palais de Compiègne. — Courrier de Paris. — Le roi Victor-Emmanuel à Vicence. — Voyages excentriques : les Trois Capsules (suite). — Les abus : la réclame. — Salle d'audience du nouveau Tribunal de Commerce. — La loutre. — Le singe, nouvelle. — M. de Barante. — Bassin de radoub à Suez. — Le cacique Bigua. — Le baron A. de Watteville. — *Maison neuve*, comédie, par M. Victorien Sardou. — Revue mensuelle de la Bourse et de la finance. — Livres illustrés : *La Campagne de Russie* (1812). — *Les Merveilles de la science*.

Gravures : Cérémonie du mariage du tzarévitch Alexandre Alexandrovitch et de la princesse Dagmar de Danemark. — Une représentation théâtrale devant la Cour, au palais de Compiègne. — Le Cours du Prince Humbert, à Vicence, illuminé le soir de l'arrivée du roi Victor-Emmanuel. — Le roi d'Italie assistant à la tombola donnée par la ville de Vérone. —

Dès qu'il connut les embarras de ses voisins, le père Lacret les fit tâter par son notaire, et bientôt des propositions de vente furent nettement formulées.

C'était pour traiter en dernier ressort cette importante transaction que le compère avait invité à dîner le père et le fils, auxquels et à pur titre de service, intérêts à 3 p. 100, il avait déjà avancé une trentaine de mille francs sur leur simple billet, un mois avant.

Si le cultivateur normand était fin et songeait à profiter, honorablement cependant, de la situation difficile de ses voisins pour arrondir l'héritage de sa fille, le boursier parisien était un habile homme, qui songeait à rétablir la fortune de son fils, et la sienne par contre-coup, en s'introduisant dans la famille du paysan, et en faisant passer, à l'aide d'un mariage, les biens du bonhomme dans les coffres de M. Saint-Yves de La Villette.

Le père et le fils, en honnêtes gens qu'ils étaient, s'étaient parfaitement entendus sur ce point.

— Nous sommes ruinés, il est vrai, mais cent mille francs sont encore une assez jolie dot pour un gentilhomme de ta tournure, avait dit M. de La Villette père.

Paris nouveau : Salle d'audience du nouveau Tribunal de Commerce. — Un gîte de loutres, dessin de K. Bodmer. — Inauguration du bassin de radoub à Suez. — *Mignon*, opéra-comique par MM. Ambroise Thomas et Michel Carré. — Le cacique Bigua, chef patagon, et sa fille. — Le baron de Barante. — Le baron A. de Watteville. — Livres illustrés : *la Campagne de Russie* (1812) passage de la Bérésina; — *les Merveilles de la science* : Humphry Potter, ou le Paresseux de génie. — Rébus.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies. (552)

ETAT-CIVIL du 16 octobre au 1^{er} novembre.

NAISSANCES. — 16, Raoul Dupuy, rue de Nantilly; — 19, Emile-Louis Fèvre, rue Saint-Nicolas; — 21, Auguste-Isidore Jouvenelle, rue Saint-Nicolas; — Marie-Antoinette-Julie Kapp, rue de la Cocasserie; — Alphonse-Valentin Létourneau, rue de la Petite-Bilange; — 22, Louise Legnevich, rue des Bouchers; — 25, Auguste Sauvêtre, rue des Bouchers; — Alphonse-Louis Perrot, hameau du Petit-Puy; — Jeanne-Louise Piéto, rue du Prêche; — 26, Gustave-Louis Maurice, place Saint-Pierre; — Marie Robineau, île du Saule; — 27, Auguste Refour, rue de Fenet; — Jean-Louis Fargier, rue du Temple; — 28, Honoré-Victor Bodimont, rue Brault; — 50, Louis-Auguste Pichat, rue des Bouchers; — 51, Henri-Pierre Carrière, rue de la Maremaillet.

MARIAGES. — 23, Auguste-Louis-Marie Sauvêtre, employé, et Eugénie Lefèvre, domestique, tous deux de Saumur; — 24, Isidore Alexandre, Vannier, et Marie-Louise Sechet, lingère, tous deux de Saumur; — 29, Louis Avisseau, taillandier, de Bourgueil, et Jeanne Huponts, lingère, de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Urbain Guibert, cordonnier, 72 ans, à la Providence; — 17, Etienne Loiseau, journalier, 71 ans, route de Varrains; — 18, Marie Denéchère, lingère, 25 ans, épouse de Jean-Baptiste Pineau, Hospice; — 20, Elisabeth-Louise Terrien, sans profession, 79 ans, veuve de Dominique Blanc, Grand'Rue; — 21, Paul Brunet, portefaix, 52 ans, Hospice; — Gaston Renault, 6 mois, route de Varrains; — 22, Pierre Bodin, sellier, 81 ans, rue du Portail-Louis; — 25, Léon-Charles Rousseau, 4 mois, rue Courcouronne; — 26, Barbe Descombes, sans profession, 84 ans, célibataire, rue Beaurepaire; — 27, Louise Caupin, journalière, 60 ans, épouse de René Moreau, rue de Fenet; — Joseph Gabiller, meunier, 59 ans, rue des Moulins; — 29, Marie-Renée-Mathurine Durand, 54 ans, journa-

M. Saint-Yves de La Villette, après s'être regardé complaisamment dans la glace avait été complètement de l'avis de son père.

C'était en effet un fort beau cavalier.

Cheveux noirs, teint pâle, yeux brillants et expressifs, élégant, bien fait, esprit fort, beau parleur, un peu fat, ayant enfin tout ce qu'il faut pour plaire, même à une femme sérieuse, à plus forte raison à une jeune fille en quête d'une passion.

Les messieurs de La Villette avaient pris leurs informations sur le caractère de la belle Jeanne, et les asséséants avaient lieu d'espérer que la place capitulerait, sinon à la première sommation, du moins au premier assaut.

— Le père Lacret résistera, cela est certain, avait dit M. Michel de La Villette, c'est son devoir de paysan et de père; mais dans la question son consentement n'est plus qu'un accessoire secondaire; une fois la fille pour toi, tout sera dit. La fine mouche saura bien forcer la main au bonhomme. Ne s'agit-il pas du bonheur de sa fille!

Une fois marié, tu emmènes ta femme à Paris; tu laisses le père continuer à faire valoir ses biens, et nous vivrons comme des coqs en pâte... Je ferai fructifier ton argent à la Bourse, et avant un an, nous

lière, épouse de Urbain Gauron, rue du Petit-Pré; — 50, Jean-André Bourdon, propriétaire, 63 ans, rue Royale; — Madeleine Breton, journalière, 50 ans, épouse de Jean Fort, rue de la Visitation; — Joséphine Gareau, sans profession, 40 ans, épouse de Casimir Meunier, rue de la Visitation; — Catherine Logeais, marchande, 36 ans, épouse de Gabriel Hou-doyes, Hospice.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse se traîne languissamment sans qu'aucune variation importante vienne la réveiller. On a rarement vu, au mois de novembre, une pareille atonie.

Le 3 0/0 varie entre 69-60 et 69-65, l'Italien entre 53-95 et 56-10, et le Mobilier entre 380 et 385.

Le Comptoir fait 885, l'Immobilière 591-25, les Transatlantiques 482-50. Les Chemins sont fermes, mais sans mouvement.

Le Crédit foncier a repris à 1,382 50. Ses obligations sont très-demandées à l'occasion du prochain tirage qui va avoir lieu le 22 courant, et qui est le plus important de l'année.

Les Obligations 3 et 4 0/0 de 1855 ont un lot de 100,000 fr., 50,000 fr., 40,000 fr., 50,000 fr., 20,000 fr., 10,000 fr., et huit lots de 5,000 fr.

Les obligations de 500 fr. 4 0/0 de 1863 : un lot de 100,000 fr., 50,000 fr., huit lots de 5,000 fr., trente lots de 1,000 fr., soit un total de lots de 490,000 pour les deux tirages.

Le 27 novembre dernier, le gouvernement italien a été condamné par le tribunal de commerce de la Seine, à payer directement à défaut de la Compagnie les coupons échus des obligations du Canal Cavour, ainsi qu'il en avait donné la garantie.

On dit qu'à défaut d'exécution de cette décision, les porteurs doivent se pourvoir près de qui de droit pour obtenir que la cote soit refusée à la rente sur le marché de Paris.

La Banque de Crédit international, 49, rue Lepelletier, appelle en ce moment l'attention du public industriel et financier, par le soin qu'elle apporte à sauvegarder les intérêts des porteurs d'obligations de chemins de fer espagnols et italiens.

Cette banque, constituée sur les bases les plus sérieuses et sous les auspices les plus recommandables, est appelée à rendre d'importants services par ses ouvertures de crédit, et par le patronage qu'elle accorde principalement aux industries qui lui présentent des garanties suffisantes de solvabilité et de bénéfices. Nous aurons, du reste, l'occasion de revenir sur cet établissement dont l'avenir nous paraît appelé à un légitime succès. — P. Lambert.

BOURSE DU 11 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 65.
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 97 60.

BOURSE DU 12 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 70.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 97 85.

P. GODET, propriétaire-gérant.

serons deux fois millionnaires!

M. Saint-Yves de La Villette approuva tous les projets de monsieur son père, sous réserve du dernier cependant.

— Vous confier mon argent! se disait-il à part lui, — que nenni, monsieur mon père! Je sais trop ce que valent vos spéculations! Nous nous ferons une petite rente viagère, et si cela ne vous suffit pas, comme vous vous faites vieux, nous vous enverrons vivre à la campagne en compagnie du beau-père Lacret.

Les choses en étaient là, quand arriva le fameux dîner annoncé par Jeanne, véritable dîner diplomatique où chaque convive se promettait de tromper l'autre.

(La suite au prochain numéro.)

La 4^e édition des *Odeurs de Paris* vient d'arriver à Saumur. Le succès de cet ouvrage est toujours considérable. Trois éditions ont été vendues à Paris, en moins de quinze jours.

On souscrit toujours chez PAUL GODET, imprimeur-libraire.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, SAUMUR,

GALERIE SPÉCIALE DE CONFECTION

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

Il est aujourd'hui prouvé, par plusieurs années d'expériences, que les personnes qui s'habillent dans notre Maison font une économie de plus de 40 pour 100 sur le prix qu'elles paieraient chez leur tailleur. Nous avons en ce moment un assortiment des plus complets, composé de plus de 10,000 vêtements pour Hommes.

Nous donnons plus bas un aperçu bien exact des prix des articles les plus avantageux.

Vêtements de maison molleton laine.....	9 f. 50	Mac-Farlane ondulé extra.....	40 f.	Habillement complet, paletot, pantalon et gilet:	
Solférino ratiné.....	12 »	Caban.....	9 »	Pour hommes.....	58 f.
— — extra.....	18 »	— ratiné.....	30 et 35 »	Pour jeunes gens de 14 à 16 ans.....	48
Paletot très-chaud, double face, bonne qualité.....	30 »	— enfant de 10 à 15 ans, depuis.....	6 75 »	PANTALONS.	
Pardessus nouveauté.....	35 »	Redingote habillé.....	35 »	Pantalon cuir laine.....	4
— — drap anglais.....	48 »	— drap Sedan, tout ce qui se fait de plus beau.....	58 »	— nouveauté.....	8, 10 et 12
— — extra riche qualité, de 120 et 140 fr. chez tous les tailleurs.....	58 »	Habit noir extra.....	60 »	— drap Elbeuf.....	15, 18 et 20
Paletot édreton.....	28 »	GILETS.		Pantalons satin noir, très-belle et très-bonne qualité.....	19
— ratiné.....	30 »	Gilet drap.....	4 50	Chemises confectionnées, Faux-Cols, Cravates, Foulards, Cache-Nez.....	
Mac-Farlane.....	29 »	— nouveauté.....	6, 7 et 8 »		
		— — extra.....	12 »		

Grand assortiment de Vêtements pour Jeunes Gens et Enfants. Toutes les tailles sont parfaitement assorties.

Un tailleur étant attaché à notre maison, nous sommes en mesure de livrer toute commande dans les 24 heures.

Choix des plus considérables de NOUVEAUTÉS et CONFECTIONS pour Dames : Robes, Châles, Draperies, Toiles, Madapolams, Couvertures, Descentes de lit, Mercerie, Rubans, Corsets, Articles pour Couturières et Tailleurs, Bonneterie, Bas, Chaussettes, Tricots, Laines à tricoter et à tapisser.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE POPINET.

Les créanciers de la faillite du sieur Frédéric Popinet, marchand vannier, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers, dans le délai de vingt jours, à M^e Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 8 janvier 1867, à midi.

Le greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.
(595)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GAUTHIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Gauthier, directeur de cirque ambulante, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 28 décembre courant, à midi, et qu'ils doivent s'y présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.
(594)

Douze mille francs A PLACER EN VIAGER

Sur une tête de 60 ans.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (527)

A LOUER Présentement

Une MAISON, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 1.
S'adresser à M. BOURGEOIS, rue d'Orléans, n° 21. (574)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En ladite étude,

Le 25 décembre, à deux heures après midi,

Un clos de un hectare, entouré de murs, planté de jeunes arbres, au Clos-aux-Loups;

Et un autre morceau de 8 ares 25 centiares de vigne, au même lieu, en partie clos de murs, dans lequel est une petite maison, composée de deux chambres, pressoir et puits;

Le tout situé sur la limite des communes de Bagneux et de Saint-Florent.

On détaillerait, au gré des adjudicataires.

S'adresser à M. ROUSSEAU-BOURGEOIS, à Saint-Florent, ou à M^e LEROUX, notaire. (595)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT, Dans un seul tenant.

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale de Saumur à Chinon,

Appartenant à M. SERGÉ, propriétaire à Saumur,

D'une contenance totale de 2 hectares 58 ares 50 centiares ou 47 bois-selées.

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (450)

Une maison de commerce demande un APPRENTI, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BINSSE, huissier-audencier à Saumur.

VENTE MOBILIERE APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 16 décembre 1866, à midi, et jours suivants s'il y a lieu,

Il sera procédé, par le ministère de M^e BINSSE, huissier à Saumur, à la vente publique aux enchères de différents arbres et objets mobiliers dépendant de la faillite du sieur Travaillé, marchand de bois à Saint-Cyr, à la requête de M. Guérin, syndic de ladite faillite,

Savoir :

28 peupliers, 31 ormeaux, 4 platanes, un lot de perches et paisseaux, une certaine quantité de fagots et racines; le tout situé dans les marais de Brézé et Saint-Just-sur-Dives,

Et une charrette avec ses harnais, ainsi que divers objets mobiliers, situés à Saint-Cyr, dans la maison du failli.

On commencera la vente par les bois, sur les lieux où ils se trouvent, dans les marais sus-désignés; Et pour le mobilier à Saint-Cyr. On paiera comptant, plus 5 0/0.

A CEDER DE SUITE

Pour cause de changement de commerce

UN MAGASIN

DE Spécialité de Blanc et Lingerie,

Situé rue Noire, n° 11, à Châtellerault.

S'adresser à M. MASSIN. (516)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par portions, Belle et grande maison, sise à Saumur, rue Cendrière, n° 12, avec cour, jardin et vastes remises.

Pour visiter cette maison, s'adresser à M. GRILLE, qui l'habite. (582)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE VINS

ET DE MOBILIER,

Le dimanche 16 décembre 1866, à midi,

Il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, à l'ancienne propriété de feu M. CHAPUIS, située à Champigny, commune de Souzay, près Saumur, à la vente publique aux enchères des vins provenant de cette propriété, connue pour un des meilleurs crus de ce canton; lesquels vins ont été bien appréciés lors de la première vente, le 31 janvier 1864.

Il sera vendu :

Vin de 1858, en 5 tonnes, en barriques et en bouteilles;

Vin de 1861, en barriques;

Vin de 1864, en 15 tonnes;

Vin de 1865, en tonnes et en barriques;

Vin blanc de 1858, 1,200 bouteilles.

Mobilier : lits, tables, buffets, bancs, chaises, batterie de cuisine, charrettes, équipages de voiture, cuve, fûtaillies, portes, croisées, bois et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

NOTA. — Pour faciliter les acquéreurs, les omnibus de M. Lefèvre partiront de la place de la Bilange, à Saumur, à 11 heures précises, et se rendront sur les lieux. Ces voitures repartiront le soir, de 4 à 5 heures.

(Prix très-modérés).

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la St-Jean prochaine, MAISON, située rue Saint-Lazare, avec jardin.
S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE D'ISSUES.

Samedi 15 décembre 1866, à deux heures et demie, en la salle des adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères, à l'extinction des feux, des issues à provenir, en 1867, des magasins de service de la place de Saumur.

VIVRES.

Braises, quantité approximative, 60 quintaux métriques.

Cendres, quantité approximative, 1 quintal métrique.

Balayures et croûtes de pain, quantité approximative, 1 quintal métrique.

FOURRAGES.

Criblure d'avoine, quantité approximative, 140 quintaux métriques.

Graines de foin, quantité approximative, 140 quintaux métriques.

Résidus de paille, quantité approximative, 170 quintaux métriques.

Fumier, quantité approximative, 2 mètres cubes.

Cinq pour cent en sus, pour frais d'adjudication, payables immédiatement.

Saumur, le 5 décembre 1866.

Le Receveur des Domaines,
(584) PARISOT.

RHUMATISMES, Goutte.

L'Ouate chimique anti-rhumatisme du Dr Pattison soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte, les Rhumatismes de toute sorte, lombagos, irritation de poitrine, maux de gorge. En vente à 2 fr. et à 1 fr., chez M. J. O. pharmacien de 1^{re} classe, place de la Bilange, 58. (476)

Saumur, imp. de P. GODET.